

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>rs</sup> NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Table with departure times for Saumur to Nantes, Paris, and Angers. Includes columns for time, service type (Omnibus, Express, etc.), and destination.

Table with subscription rates (PRIX DES ABONNEMENTS) for Saumur, Paris, and other locations. Includes rates for one year, six months, and three months.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons à nous occuper souvent des faits et gestes de l'Autriche, et cela se conçoit: cette puissance est à peu près la seule aujourd'hui qui ait la prétention de résister aux idées générales qui mènent actuellement le monde et qui peuvent assurer son repos. Bien que certains orateurs britanniques, sollicités par les entraînements d'un banquet, aient après boire, comme M. Roebuck, contre la France, ce n'est pas de ce côté-là, en effet, que se tournent nos préoccupations; l'humour anglaise ne nous a jamais effrayés, et les licences des orateurs forains de la Grande-Bretagne nous ont toujours paru avoir tout juste l'importance des lamentations du chien dont parle le chef des radicaux, quand il crie après la lune. Mais, ce qui se dit ou ce qui se fait à Vienne est bien différent. Là, on contrecarre sérieusement et systématiquement les vœux et les volontés de l'Europe.

Nous voyons dans une correspondance particulière, que l'on considère à Vienne comme une preuve du succès obtenu par la politique autrichienne et de la satisfaction que cause à son cabinet ce résultat, l'empressement que le comte Buol a mis à soumettre à la ratification de l'empereur François-Joseph l'acte de la convention conclue dans les dernières conférences de Paris. Cette ratification aurait même été donnée par l'empereur, dans la matinée du 4, de telle sorte que la ratification de la convention serait déjà, du côté de l'Autriche, un fait accompli. On voit que la cour de l'empereur François-Joseph poursuit jusqu'au bout son système. Démentie par les faits, elle se considère victorieuse partout; c'est-à-dire maîtresse d'interpréter ou d'appliquer les décisions arrêtées, selon son intérêt et à sa guise. Avec elle, on doit toujours s'attendre à être obligé de recommencer.

C'est ainsi que nous voyons la modification presque insignifiante du ministère turc porter ombrage au comte Buol, comme si ce dernier ne pouvait plus supporter à Constantinople, dans les conseils du sultan, que ses propres créatures. « Les changements, nous écrit-on, qui viennent de s'accomplir dans le personnel de la haute administration, à Constantinople, ont été fort mal accueillis ici. Dans notre monde officiel, Riza-Pacha, qui vient d'être élevé par le sultan aux fonctions de grand-maître du palais et de grand maître de l'artillerie ottomane, passé pour un des antagonistes les plus prononcés de la politique traditionnelle de l'Autriche en Orient. On prétend à Vienne que M. de Bontenoeff, dont les relations suivies avec Riza-Pacha ne sont ignorées de personne dans le monde diplomatique de Constantinople, n'a point été étranger à cette nomination inattendue. L'Angleterre, pas plus que l'Autriche, ne peut voir avec plaisir la promotion à des emplois de cette importance, d'un personnage dont le caractère, à la fois ferme et remuant, est bien connu en Turquie. On ne doute pas que, par suite de la tournure que les affaires viennent de prendre à Constantinople, M. de Prokesch n'abrège le congé qu'il avait en tant de peine à obtenir, pour aller reprendre son poste auprès du divan. »

Ne croirait-on pas, à entendre le correspondant viennois, que M. de Prokesch va retourner à Pétra comme un Jupiter tonnant, dont le fronnement de sourcil remettra chaque chose à sa place? En vérité, ces prétentions conquérantes ont leur côté comique, lorsqu'on se souvient de l'attitude autrichienne pendant la guerre de Crimée; mais, quand on songe au rétablissement complet du repos européen, ce ton de commandement inquiet en même temps qu'il irrite. — Havas.

M. de Thouvenel, ambassadeur de France à Constantinople, doit prendre son congé et revenir à Paris, aussitôt après que la commission chargée de fixer la délimitation des frontières du Monténégro aura terminé sa mission, ce qui sera vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre. — Havas.

La nouvelle de Madagascar, d'après laquelle une expédition anglaise de cent cinquante hommes se serait dirigée vers cette île, paraît contournée. On le pense du moins en France, aussi bien qu'à Londres. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 7 septembre. — Selon le Times, le traité conclu avec la Chine est extrêmement favorable: un ambassadeur anglais résiderait à Tien Sing, et communiquerait directement avec les ministres à Pékin où il pourrait visiter la cour.

Les Anglais seraient autorisés à établir à Pékin un collège semblable au collège russe qui se trouve dans cette capitale.

Les étrangers auraient le droit de voyager en Chine avec un passeport.

Le christianisme serait toléré en Chine. Une ambassade chinoise serait envoyée à Londres.

Le fleuve Yangtze serait complètement ouvert au commerce. Les tarifs douaniers seraient révisés et environ 3,200,000 livres sterling seraient payés comme indemnité à l'Angleterre. — Havas.

EXTERIEUR.

TURQUIE. — Nous donnons, sous toute réserve, l'extrait suivant des correspondances publiées par la Gazette autrichienne:

« Constantinople, 27 août. — Le sultan a paru dans les divans, et s'adressant aux grands dignitaires de la couronne, ainsi qu'aux représentants des gouverneurs des provinces, il leur a dit: « Je vous ai établis pour procurer le bien de mes sujets, sans distinction de culte ou de nationalité. Mais j'ai eu des serviteurs négligeants et infidèles; beaucoup d'entre eux n'ont pas fait leur devoir. Je me suis montré bon envers vous; mais vous avez abusé de ma bonté. Vous vous êtes fait un jeu de mon indulgence. Désormais, je serai rude et sévère; quiconque refusera d'obéir sera châtié. »

« Le sultan sera puissamment secondé par le grand visir Aali-Pacha. Tous deux comptent beaucoup sur l'habileté et l'énergie du nouveau schérif de La Mecque, Abdoullah-Pacha. »

« Pétra, 28 août. — Une grande irritation contre le sultan règne parmi les habitants du sérail, et l'on craint une révolution de palais dont les suites pourraient être incalculables. Ce qui exaspère le plus, c'est le bruit de la prochaine cession ou vente de l'île de Candie aux Anglais; or, les revenus de Candie sont affectés spécialement à l'entretien de la sultane valide. »

« Tout se fait en ce moment par Aali-Pacha et Riza-Pacha, qui marchent d'accord en toutes choses et font preuve d'une grande énergie. »

GRÈCE. — Nous avons reproduit dernièrement une dépêche du journal le Nord, annonçant qu'un bruit s'était répandu à Alexandrie, suivant lequel les agents consulaires de France, d'Autriche, des Etats-Unis et de Grèce avaient été assassinés à Saotchio, dans l'Archipel. Nous trouvons aujourd'hui dans le journal d'Athènes, le Siècle, du 26 août, le paragraphe suivant, d'où il résulte qu'un seul agent, remplissant les fonctions de consul pour

plusieurs puissances, a été non pas assassiné, mais indignement outragé, d'après le récit de ce journal.

Voici ce qu'on écrit de l'île de Cos (Stanchio), au Siècle d'Athènes:

« Abdoullah-bey, gouverneur de notre île, a mis en prison, sans motif, un sujet grec, Nicolas Clapas, sans en informer M. Avénat, consul de Grèce à Cos et représentant de la France et de plusieurs autres puissances européennes dans la même île de Cos. »

« M. Avénat, informé du fait, réclama la mise en liberté du sieur Clapas; mais Abdoullah-Bey, loin de l'accorder, injuria grossièrement l'envoyé de M. Avénat et le consul grec lui-même. Outre cela, il fit appliquer des coups de fouet au sieur Clapas, ainsi qu'à l'interprète de M. Avénat. Bien plus, il souffleta le consul grec et le fit maltraiter par ses gens. Plus tard, il se vanta que le sieur Clapas ne sortirait pas vivant d'entre ses mains. »

« Nous pensons que le gouvernement grec demandera la mise en liberté de Clapas et une punition exemplaire pour Abdoullah-Bey, dont la haine contre les chrétiens en général et les Grecs en particulier n'est que trop connue. »

FAITS DIVERS.

M. le maire de Biarritz vient de publier une proclamation, pour inviter les habitants de cette localité à respecter le désir de Leurs Majestés qui veulent circuler librement et n'être point gênés par d'incessantes manifestations dans les promenades qu'elles feront.

— Nous lisons dans le Memorial Bordelais, de dimanche:

« Son Altesse Impériale le Prince Impérial est arrivé ce matin de Saint-Cloud, à six heures trente-trois minutes. »

« Le plus strict incognito avait été prescrit; M. le général de Tartas et M. le Préfet attendaient seuls à la gare. »

« Le jeune Prince jouit d'une excellente santé, paraît très-fort, et sa physionomie est d'une douceur charmante. »

« Son Altesse Impériale a été conduite dans une voiture de la cour, escortée d'un détachement de lanciers, de La Bastide à la gare du Midi, où un déjeuner avait été préparé par le soin de la compagnie. Pendant tout le parcours, des acclamations ont retenti, et le jeune Prince y a répondu en envoyant des baisers. »

« Son Altesse Impériale a été reçue à la gare du Midi par le conseil d'administration de la compagnie. Le général, le préfet et les membres du conseil d'administration ont eu l'honneur de s'asseoir à la table du Prince, qui ne paraissait avoir éprouvé aucune fatigue du voyage. »

« A sept heures et demie, le train impérial a quitté Bordeaux aux cris de: Vive le Prince impérial! »

— La compagnie du chemin de fer de l'Ouest nous communique la note suivante:

« Un bien cruel accident est arrivé lundi au soir à la gare du Vésinet. Le train parti de Saint-Germain, à 10 heures du soir, et qui, comme on sait, descend par son propre poids la rampe du chemin de fer atmosphérique, n'a pu s'arrêter à la place accoutumée, et est venu heurter une locomotive qui se trouvait dans la gare. »

« Un choc violent a eu lieu, une voiture a été brisée, le conducteur placé en tête du train a été tué, ainsi que deux autres personnes, plusieurs voyageurs sont blessés, quelques-uns grièvement. On suppose que le frein de la voiture placée en tête du train s'est rompu. »

Voici d'autres renseignements recueillis sur le lieu de l'accident : « Il paraît à peu près certain que la rupture du frein d'avant du train a été la cause unique de l'accident. Des voyageurs ont rapporté que le train, en descendant le plan incliné qui relie le Pecq à Saint-Germain, avait acquis une vitesse prodigieuse et telle qu'il aurait parcouru en trois ou quatre minutes l'espace qu'il parcourt ordinairement en cinq minutes et demie. Les personnes tuées, au nombre de trois, sont :

M. Lacote, conducteur du train; M<sup>me</sup> Michel, rue des Graviers et M<sup>me</sup> Rogier, passage Tivoli.

Parmi les voyageurs blessés, au nombre de 22, trois ou quatre le sont assez grièvement; un seul a eu un membre fracturé, les autres paraissent n'avoir que des contusions sinon sans gravité, au moins peu dangereuses.

— Beaucoup de gens croient qu'il n'existe plus d'antropophages, ou qu'il en existe en si petit nombre, et si loin, si loin de nous, que ce n'est pas la peine d'en parler; c'est une erreur. L'antropophage a ses partisans, et beaucoup de peuplades sauvages que l'on a la prétention de civiliser et l'imprudence de croire civilisées, ne paraissent pas disposées à abandonner l'usage de se nourrir de leurs semblables. Loin de là, elles semblent au contraire imaginer des raffinements gastronomiques jusqu' alors inconnus.

Voici le récit d'une aventure qui m'arrive directement du Brésil, et qui prouve qu'il ne faut se fier que très-médiocrement aux conversions de certaines peuplades indiennes, avec lesquelles on communique souvent avec trop de confiance.

Plusieurs de nos compatriotes s'occupent, en ce moment, d'exploitations et de recherches importantes, dans les environs de Bahia de Fernambuco. Là, ils ont fréquemment des relations non-seulement avec les indigènes, mais encore avec des peuplades errantes. L'une de ces dernières était venue récemment sur les frontières. On la traitait d'antropophage, mais on ajoutait qu'elle s'était corrigée. Il n'en était rien. Un jour, ces Indiens, après avoir longtemps guetté les esclaves qui se trouvaient dans leur voisinage, s'emparèrent d'un magnifique nègre, l'entraînèrent dans les bois, l'étranglèrent, le saignèrent et après l'avoir dépecé, en enfouirent les membres dans la terre. Ces cannibales ont remarqué que la chair trop fraîche n'était pas aussi agréable que celle qui a pris pendant douze et vingt-quatre heures un goût de venaison! Le lendemain, l'horrible repas eut lieu, et, comme il n'y a pas de fête sans divertissement, le festin fut suivi de danses désordonnées. Au milieu de la ronde infernale qu'exécutaient ces sauvages, une sorte de vertige s'empara tout-à-coup des danseurs. Les Français, qui avaient pu les suivre secrètement dans leurs repaires, les virent tourner pendant quelques instants sur eux-mêmes, puis tomber morts comme foudroyés. Huit de ces misérables étaient étendus inanimés sur les débris de leur épouvantable repas. Beaucoup de gens prétendaient que c'était une punition du ciel. Les savants de l'endroit se sont demandé, espérant trouver une explication plus naturelle, si la chair de nègre, employée comme aliment, ne serait pas mortelle. D'autres ont pensé que le corps du malheureux, enfoui sous la terre, avait peut-être été en contact avec des substances vénéneuses très-abondantes dans les forêts. Je serais assez disposé à être de l'avis de ces derniers.

— Anciennement, au temps des lourdes et classiques messageries, l'administration fixait elle-même un maximum d'indemnité à payer pour une malle égarée; mais, lorsqu'une perte d'objets arrivait, les voyageurs ne voulaient pas toujours se soumettre à l'appréciation d'un tarif arbitraire; ils plaidaient pour obtenir une somme supérieure au maximum, et le principe était généralement en leur faveur. Le même litige se reproduit actuellement, et même dans une proportion plus large, vis-à-vis l'administration des chemins de fer. Les ballots s'égarent aujourd'hui plus fréquemment qu'en diligence, et l'on croit généralement que les voyageurs sont alors obligés de subir les règlements émanant des compagnies. Le tribunal de la Seine a décidé le contraire, en jugeant qu'en pareil cas les magistrats sont toujours souverains appréciateurs des faits. Il leur incombe de fixer la somme réclamée, en se déterminant d'après les présomptions, la fortune du réclamant et les valeurs qu'il a vraisemblablement déposées dans sa malle, encore qu'il n'en ait point fait une déclaration préalable. Ce principe est d'une application trop usuelle pour qu'on ne le fasse pas connaître par la voie de la publicité. Il fournit d'ailleurs toute latitude pour mettre obstacle à la spéculation et à d'injustes exigences.

— Bien des jeunes filles ont la mauvaise habitude de laisser leurs aiguilles sur les linges auxquels elles travaillent. C'est pourtant un manque de pré-

caution qui pourrait parfois avoir de très-malheureux résultats.

Avant-hier, dit l'*Abeille cauchoise*, une jeune couturière d'Yvetot, qui venait de verser des larmes sur la mort d'une proche parente, alla prendre sur une table à ouvrage un mouchoir blanc qu'elle avait commencé à ourler la veille, et elle s'en essuya les yeux; mais à peine eut-elle fait ce mouvement, qu'elle poussa un cri aigu : une aiguille, qui était fixée à ce mouchoir, venait de lui percer la paupière de l'œil droit.

Sa blessure, heureusement, n'est pas aussi grave qu'elle aurait pu l'être si l'aiguille eût été dirigée un peu plus bas.

— Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 28 août 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier des bains de mer, par Jules Lecomte. — Chronique de la province et de l'étranger, par Fulgence Girard. — Courrier de Bretagne, par Hippolyte Lucas. — Guérande et ses courses, par le baron de Nocent. — Festival de Colmar, par Firmin Maillard. — Curiosités scientifiques, par Maurice. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. — Jeunes filles de Rennes offrant une corbeille de fleurs à l'Impératrice. — La Descente de Croix, de Daniel de Volterre. — Plafond du Théâtre-Français. — Banquet offert à Leurs Majestés Impériales par la ville de Rennes. — Revue du 14 août, au Champ-de-Mars. — Coupe offerte aux chanteurs de Colmar. — Grand festival à Colmar. — Décoration de la gare de Laval, lors du passage de Leurs Majestés. — Pièce de canon chinoise — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Mardi au soir, sur les 4 heures 1/2, une épaisse fumée s'élevait au-dessus du village du Chapeau, et annonçait qu'un violent incendie s'était déclaré. Aucune habitation n'était la proie des flammes; mais quatre barges de paille, cinq de chaume et une charrette également chargée de chaume étaient en feu dans la cour d'une ferme, à 1 kilomètre environ du chemin de fer. Aussitôt qu'on eut connaissance en ville de ce sinistre, une pompe a été envoyée et un détachement de la garnison s'y est rendu. Malgré la promptitude des secours et le zèle des travailleurs, paille et chaume ont été perdus. On a continuellement jeté de l'eau sur les toits et les murs des bâtiments de la ferme pour empêcher le feu de se communiquer.

On craint encore que cet incendie ne soit dû à la malveillance.

#### Concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Dimanche 5 septembre a eu lieu, sur le territoire de la commune de Brossay, le concours offert aux cultivateurs par le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur.

Cette solennité, qui offre toujours un utile attrait aux populations rurales, a été, cette année, plus brillante que de coutume, bien que l'éloignement des centres de population ne fit craindre l'abstention de quelques cultivateurs.

Voici quels ont été les résultats de ce concours et les enseignements à en tirer.

25 laboureurs concurrents,  
35 animaux de l'espèce chevaline,  
18 — de l'espèce bovine,  
13 — de l'espèce porcine.  
En tout 66 animaux.

Les labours, exécutés dans un terrain pierreux, offraient de grandes difficultés. Laboureurs, attelages et instruments se trouvaient fortement aux prises avec un chaume d'avoine durci par les chaleurs estivales. Les résultats ont démontré que si dans les sols non pierreux et ameublés par de bonnes cultures précédentes, l'araire sans avant-train présente une économie dans la traction, la direction et le prix de l'instrument, l'avant-train devient néanmoins un accessoire utile pour les labours difficiles et de défrichements. Il donne de la fixité à la charrue, et facilite sa rentrée dans le sol, quand des obstacles ont provoqué le rejet du soc hors terre. — Dans cet ordre de faits, on peut établir que le meilleur instrument de labourage, pour notre pays, consiste en un araire à âge courbé, pouvant rece-

voir à volonté un avant-train. Les araires Dombasle sont dans ce cas; malheureusement, l'avant-train à goujon qui s'y adapte est d'un prix élevé. La charrue Armelin reçoit facilement l'annexe de deux rouelles du prix de 35 fr. Le soc mobile de cet instrument, qui a été donné en prix, présente aussi une grande amélioration.

Les lauréats de ce concours ont été MM. :

- 1<sup>er</sup> prix. Tortu, Jean, à Villebernier, a reçu un araire perfectionné;
- 2<sup>e</sup> — Brard, Auguste, à Meigné, a reçu un araire Dombasle;
- 3<sup>e</sup> — Caqy, René, à Denezé, a reçu une baratte Badin;
- 4<sup>e</sup> — Tessier, Pierre, à Brossay, a reçu une herse Valcourt;
- 5<sup>e</sup> — Chartrain, Joseph, aux Rosiers, a reçu une charrue Armelin;
- 6<sup>e</sup> — Tessier, François, à Bron, a reçu un écremeur de Limelle.

Dans l'ordre d'importance, la réunion hippique tient la tête du concours des animaux. Les 35 bêtes des différentes catégories présentent des chevaux d'un véritable mérite, depuis l'espèce commune ou de trait léger, jusqu'au 3/4 sang. On doit en conclure que l'élevage du cheval est en grand progrès dans l'arrondissement de Saumur; qu'ici, plus qu'ailleurs, cet animal est destiné à devenir *bête de rente*, et que cet élevage promet d'heureux et fructueux résultats. Ces faits ont besoin de quelques explications.

La production des engrais devient de plus en plus le premier besoin de l'agriculture. Que si les engrais commerciaux présentent un utile appoint, l'exploitation rurale qui aurait sa base sur cette unique ressource, n'en serait pas moins dans une position périlleuse. D'ailleurs, certains fourrages ne peuvent être livrés au commerce, et définitivement nul ne peut se passer de bétail. Conséquemment, les animaux de rente, que tout cultivateur doit entretenir, sont ceux destinés à reproduire la portion de fourrage laissée disponible après le prélèvement de la nourriture des bêtes de travail. — Ceci posé, quel bétail consommera donc plus avantageusement, pour la culture, les immenses quantités de fourrages artificiels produits par les plaines des cantons de Saumur, Montrenil, Doué, Gennes; tous les foins des prairies de la Vienne, de la Loire, de l'Authon et du Thouet; tous les herbages, enfin, du canton de Vihiers?

Il y a, d'ailleurs, un fait établi par l'expérience, c'est que tous les animaux, exigent à peu près la même ration alimentaire, qui est l'équivalent en foin de bonne qualité, de 3 % du poids vif de l'animal. Ainsi un bœuf pesant 500 kilos consommera par jour l'équivalent de 15 kilos de foin, tout comme le cheval de même poids. La différence sera que pour le premier une portion de cette ration sera en fourrages verts ou racines, et pour le second en avoine ou grains divers. — Le cultivateur qui calcule est donc amené à confier la fabrication d'engrais, au mouton, au bœuf ou au cheval. — Mais pour le mouton, il faut de grands parcours que ne comporte pas l'état morcelé de nos domaines; il faut des jachères mortes qui ne paient pas le haut prix de notre sol. Comment, aussi conduire au pâturage un troupe de 200 moutons dans la plaine du Condray, par exemple? — L'élevage ou l'entretien de la vache laitière, est depuis longtemps la principale ressource de nos exploitations. En voici les résultats généraux :

La génisse, à 3 ans, vaut moyennement. . . 150 fr.  
Produit annuel . . . . . 50 fr.  
Elle vit de peu de chose il est vrai.  
La vache laitière adulte produit moyennement 75 kilog. de beurre qui, à 1.50, donnent 112 f. 50 c.  
Un veau du prix de. . . . . 30 fr.  
Produit annuel. . . . . 142 f. 50 c.

Elle a consommé par jour 10 kilos de foin, ou par par an, 3,650 kilos, d'où l'on voit qu'elle paie le fourrage environ 40 fr.

Ces calculs sont faits sommairement et avec abstraction de la main-d'œuvre et du fumier qui peuvent s'égaliser de part et d'autre. — L'élevage du cheval de trait léger ou de demi-sang se présente maintenant dans ces conditions : si l'on admet que la poulinière a travaillé pendant la gestation et l'allaitement du poulain, et que celui-ci se vende, au commerce ou à la remonte, vers l'âge de 3 ans 1/2, au prix moyen de 650 fr.; et s'il est démontré que sa ration pendant 3 ans a été, à raison de 10 kilos par jour, l'équivalent de 10,850 kilos de foin, il aura payé le fourrage consommé environ 60 francs les 1,000 kilos. Il est bon d'observer que le prix de 650 fr. s'applique à la moyenne des bons chevaux élevés dans l'arrondissement et non aux lauréats du concours dont quelques-uns vaudront 1,500 fr.

Tel était le raisonnement des exposants à l'appui

de la préférence qui se manifeste en faveur de l'élevage du cheval demi-sang, et aussi pour justifier auprès de l'autorité leur désir d'obtenir à Saumur une station d'étalons impériaux.

Voici la liste des chevaux primés.

#### Poulinières suitées.

- 1<sup>er</sup> prix. — Dufresne, à St-Lambert, jument anglo-normande.
- 2 — Chenuau, à St-Lambert, jument demi-sang anglaise.
- 3 — Girard, Laurent, à Doué, jument normande.
- 4 — Durocher (M<sup>me</sup>), à Brossay, jument anglo-normande.

#### Poulains de 1 an.

- 1<sup>er</sup> Prix. — Grelier, au Vaudelnay, poulain anglo-percheron.
- 2 — Renier, menuier à Doué, poulain de trait léger.
- 3 — Menard, Mathurin, à Brossay, poulain arabe-normand.
- 4 — Poitou, à Tigné, poulain anglo-normand.

#### Poulains de 2 ans.

- 1<sup>er</sup> Prix. — Du Baut, Louis, au Coudray, poulain anglo-normand.
- 2 — Chenuau, à Saint-Lambert, poulain anglo-normand.
- 3 — Guichard, à Brossay, poulain de trait léger.
- 4 — Gendron, Pierre, à Cizay, poulain de trait léger.

L'élevage du cheval ne peut non plus remplacer complètement la production des bêtes à cornes. La vache laitière est le premier élément de bien-être pour la famille du petit propriétaire. Il y a aussi des fourrages et des pâturages qu'elle seule peut consommer reproductivement. Aussi l'amélioration de cette excellente bête a-t-elle depuis longtemps préoccupé le Comice. Mais ici la question est complexe. Notre race choletaise, décidément trouvée la meilleure pour le travail, pour la qualité et le rendement de la viande de boucherie, bonne pour la production du lait, est d'un engraissement tardif et dispendieux; la race choletaise doit-elle subir des croisements ou être améliorée par elle-même? Les maîtres de la science n'ont pas encore éclairci ce point difficile et nouveau. — Le premier prix des laitières a été donné à une très-belle vache choletaise-suisse qui paraît donner 25 litres de lait après le dévèlage. Les taureaux étaient choletais pur.

#### Vaches laitières.

- 1<sup>er</sup> Prix. — M. Décosse, à Chemellier, vache choletaise-suisse.
- 2 — Tessier-Godin, à Brossay, vache choletaise.
- 3 — Boucher, François, à Cizay, vache choletdurham.
- 4 — Gateau, Jean, au Coudray, vache durham-cottentine.

#### Génisses.

- 1<sup>er</sup> Prix. — (Pas de premier prix).
- 2 — M. Mercier, de Doué, génisse choletaise-cottentine.
- 3 — Forêt, curé de Brossay, génisse choletaise.
- 4 — Proux, André, à Cizay, génisse choletaise.

#### Taureaux.

- 1<sup>er</sup> Prix. — Chassier, à Allonnes, taureau choletais.
- 2 — Fronin, Isidore, à Martigné, taureau choletais.
- 3 — Fournier, Louis, au Coudray, taureau choletais.

Il est autrement prouvé par les importations d'animaux de race étrangère exhibés au concours, que notre race porcine a beaucoup à gagner d'une infusion de sang anglais. La truie, premier prix, est un magnifique croisement berkshire-craonnais. Pour ce point le doute et l'hésitation ne sont plus permis.

Les vainqueurs sont :

#### Verrats.

- 1<sup>er</sup> Prix. — Chassier, René, à Allonnes, verroat craonnais.
- 2 — Gendron, à Cizay, verroat craonnais.
- 3 — Bertin, au Coudray, verroat berkshire.

#### Truie.

- 1<sup>er</sup> Prix. — Duperré, à Vilvert, truie berkshire-craonnais.
- 2 — Chassier, à Allonnes, truie craonnaise.
- 3 — Vrin, à Brossay, truie craonnaise.

Le Comice, se proposant d'appeler prochainement en concours les fabricants d'instruments ara-

toires, n'avait pas établi de prix pour ces produits. Néanmoins, M. Passedoit a bien voulu envoyer sur les lieux un assortiment de ses meilleurs instruments. Le Comice n'est que juste en signalant l'avantage de posséder, à Saumur, une fabrique d'instruments montée comme celle de cet honorable fabricant.

Après le concours, un banquet réunissait, sous la présidence de M. L. du Baut, les membres du Comice et les lauréats des différentes catégories, et avait l'honneur de posséder M. le V<sup>te</sup> O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, et M. Louvet, maire de Saumur, député au Corps-Législatif.

M. le Sous-Préfet a porté dans ces termes le toast suivant à la Famille impériale, lequel a été chaudement acclamé par les vigoureuses poitrines qui composaient la réunion.

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de porter la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial.

» *A l'Empereur!* — Son règne n'est pas moins glorieux dans la paix que dans la guerre. Protéger les arts et l'industrie, encourager l'agriculture, améliorer le sort des populations rurales, les moraliser par l'éducation de la jeunesse et par d'utiles institutions, maintenir l'ordre sans lequel pas de gouvernement, partant pas de société possibles: tel est le programme de l'Empire, synonyme de Paix, programme inflexible dans ses promesses, car le génie de l'Empereur ne lui fait rien entreprendre dont il n'ait garanti le succès.

» *A l'Impératrice!* — L'éclat de son incomparable beauté n'égale pas encore la bonté de son cœur. A la voir répandre ses bienfaits à pleines mains, ne dirait-on pas l'ange de la Charité descendu du Ciel pour secourir et consoler l'humanité souffrante?

» *Au Prince Impérial!* — Que Dieu le garde! Héritier du génie de son père, il continuera son règne providentiel; nos fils l'acclameront leur empereur; ils l'aimeront comme nous aimons Napoléon III et sa gracieuse compagne, l'impératrice Eugénie.

» C'est le vœu, ce sont les sentiments de la France dévouée et reconnaissante!

» *Vive l'Empereur!*

» *Vive l'Impératrice!*

» *Vive le Prince Impérial!* »

Enfin, M. Louvet a remué de nouveau les fibres des convives, en proposant le toast suivant, à l'agriculture.

« Avec la permission de notre honorable président, je porterai un toast aux agriculteurs.

» Messieurs,

» Sully, qui fut à la fois le premier ministre et l'ami du bon roi Henri IV, a dit ces paroles restées célèbres: « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat. » Si ce grand ministre vivait de nos jours, il renchérirait encore sur cet éloge, et voici à peu près ce qu'il pourrait ajouter: « Les agriculteurs ne sont pas seulement les pères nourriciers du pays, ils en sont encore la force et l'appui. » Ce sont eux qui peuplent nos armées. Parcourez les rangs de notre infanterie et de notre cavalerie: quels sont ces jeunes gens aux membres robustes, au teint halé?... ce sont les enfants de nos agriculteurs. Ils ont versé leur sang en Afrique et en Crimée pour assurer la gloire et la puissance de la France. Au moment où éclatent nos tristes révolutions, alors qu'une partie de la nation se laisse égarer par de faux raisonnements ou par de creuses théories, c'est parmi nos cultivateurs que le bon sens public semble se réfugier. 1848 et 1852 en sont la preuve. Trois choses, Messieurs, ont été dans le passé et seront toujours dans l'avenir la sauvegarde de notre pays au milieu des commotions qui l'ébranlent: — D'abord nos agriculteurs qui, par suite du morcellement de la propriété, possèdent presque tous une parcelle plus ou moins grande du territoire et sont intéressés les premiers à prévenir les bouleversements de la société; — puis les caisses d'épargne qui, en faisant arriver à une aisance relative et à une petite fortune mobilière les ouvriers, les domestiques, les petits marchands de nos bourgs et de nos villes, les rangent sous la bannière du parti conservateur et en font autant de soldats dévoués à la cause de l'ordre et de la stabilité. — Enfin, la troisième sauvegarde, que j'aurais dû nommer la première, c'est Dieu, qui aime et protège notre pays, qui veille sur lui d'une manière toute spéciale, qui nous a suscité naguère, juste au moment opportun et lorsque nous croyions tout perdu, un gouvernement énergique, national et glorieux, Dieu, qui ne veut pas et ne peut pas vouloir que la France, cette belle, noble et chère France, placée depuis quinze siècles à la tête de la civilisation, périsse entre les mains des utopistes ou s'abîme dans les convulsions de l'anarchie.

» Ayons donc foi dans l'avenir, Messieurs, unissons à la fois nos cœurs et nos voix, et saluons d'un toast unanime nos braves agriculteurs, pères nourriciers du pays, soutiens de notre honneur national à l'étranger, et gardiens à l'intérieur de l'ordre et de la paix publique. »

Le Secrétaire du Comice,  
P. DE BEAUCE.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, le 8 septembre. — Les nouvelles de Constantinople sont du 1<sup>er</sup> septembre. M. Trouvenel était parti pour une excursion au Mont-Athos. — Une modification partielle avait eu lieu dans le ministère. — Le bombardement de Djeddah avait produit une impression fâcheuse sur la Porte, qui était mécontente et prétendait que la satisfaction aurait été plus éclatante si les Turcs avaient agi seuls.

Le fils de Fuad-Pacha a quitté Constantinople, emportant la ratification de la convention des Principautés. Le prince Ghika continuait à user de son influence pour assurer le succès de sa candidature à l'hospodarat de la Valachie. — Havas.

#### MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois d'août 1858, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 13, le thermomètre centigrade étant monté à 32 degrés 1 dixième au-dessus de zéro; le minimum de température s'est fait remarquer le 27, le thermomètre étant descendu à 12 degrés au-dessus de zéro; la température moyenne est + 20 degrés 284.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 7, étant monté à 765 millimètres 6 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 750 millimètres 1 dixième, a été observé le 18, et sa hauteur moyenne est 757 millimètres 85.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 16 fois, nuageux 66, et couvert 11; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 14 jours de beau temps, et un de très-beau temps; il n'y a eu que 7 jours de pluie qui ont donné 14 millimètres 7 dixièmes d'eau, ou 14 litres 7 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 4 fois; nord-nord-est 3; nord-est 10; est-nord-est 8; est 5; sud 2; sud-sud-ouest 1; sud-ouest 2; ouest-sud-ouest 6; ouest 9; et nord-ouest 12; total 62.

Vent moyen 12, vent fort 5, tonnerre 1, éclairs 4.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 4 centimètres au-dessus de l'étiage, le 6 août; 8 c., le 8; 10 c., le 11, le 13 et le 19; 8 c., le 22; 2 c., le 23; 18 c. au-dessus de l'étiage, le 25; 30 c., le 26; 18 c., le 28; 16 c., le 29, et 12 c., le 31.

Errata. — Dans l'Echo Saumurois du 12 août dernier, lisez: température moyenne + 20 degrés 053, au lieu de + 10 degrés 53; lisez aussi: il y a eu 14 jours de pluie, au lieu de: il n'y a eu que 14 jours de pluie.

Saumur, le 4 septembre 1858.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

#### ETAT-CIVIL du 16 au 31 août.

NAISSANCES. — 16, Henri-François Georgin, rue de Fenet; — Clémence-Marie Scipion, rue de la Tonnelle; — 18, Blanche Joly, rue des Potiers; — Louise Gigot, rue de l'Hôtel-de-Ville; — 19, Ferdinand-Joseph Monnier, rue de Fenet; — 20, Marie-Louise Perdriaux, rue de la Visitation; — 23, Pauline-Emilie Pauvreau, rue Notre-Dame; — Louise-Alexandrine-Clémence Ploquin, carrefour Dacier; — Pauline Pasquier, au Petit-Puits; — 28, Auguste-François Chesneau, Grand'Rue; — 30, Célestine Renard, rue de la Basse-Ile; — Arman-tine Tessier, à la Croix-Verte; — 31, Augustin Matrat, rue de Fenet; — Céleste Robin, rue de Fenet.

MARIAGES. — 17, Jean-Baptiste Pelet, menuisier, a épousé Marie-Madeleine Guillemet, lingère, tous deux de Saumur; — 18, Augustin Ceppe, marchand colporteur, a épousé Françoise Godonnèche, domestique, tous deux de Saumur; — 23, Eugène-Antoine Hauet, musicien de deuxième classe, a épousé Julie Jean, lingère, tous deux de Saumur; — 28, Lucien Rondeau, menuisier, a épousé Virginie Bineau, couturière, tous deux de Saumur; — Jean Malot, employé aux fourrages, a épousé Mathilde Bramine, journalière, tous deux de Saumur; — 31, Urbain Chevalier, cultivateur, de Ba-gneux, a épousé Marguerite Marandean, journalière, de Saumur.

**DÉCÈS.** — 16, Denis Chevalier, 4 ans; — 17, René Davaine, terrassier, 53 ans, célibataire, Basse-Île; — 18, Prioux, mort-né, montée du Fort; — 19, Vanier, mort-né, rue de Bordeaux; — 20, François Brissot, cocher, 48 ans, quai de Limoges; — 22, Alphonse-Delphine Moron, femme Blandin, 26 ans, rue des Capucins; — Marie Renault, 3 mois; — 23, Marie-Louise Petiguan, 9 ans, rue St-Nicolas; — Charles Gesbron, 1 mois, rue de Fenet; — 24, Alexandre Rueillet, boulanger, 25 ans, montée du Fort; — Marie Morandau, journalière, 34 ans, épouse Renou, à l'Hôpital; — 25, Maximilien Klein, 4 ans, rue de la Visitation; — 27, Jacinthe Delard, 24 ans, femme Roquet, chapeletière, rue de Fenet; — 28, Louis Foucher, tailleur de pierres, 69 ans, à l'Hôpital; — Alphonse Beneston, 6 mois, rue de Fenet; — 29, Sophie Mayenne, marchande de lé-

gumes, 48 ans, femme Mousset, rue Saint-Nicolas; — 30, Michel Rouillard, tisserand, 81 ans, à l'Hôpital; — Victorine Delante, 2 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 31, Prosper Mabileau, 7 ans, rue Notre-Dame.

**POUDRE DE ROGÉ** pour préparer soi-même la limonade purgative gazeuse au citrate de magnésie de Rogé. Cette limonade est le seul purgatif à base de magnésie qui soit approuvé par l'Académie impériale de médecine de Paris (séance du 25 mai 1847.) Chaque façon de Poudre est accompagné d'une instruction. Elle se trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des Pastilles du Dr Belloc qui sont recommandées contre les mauvaises digestions. (128)

**AVIS aux PROPRIÉTAIRES de CHEVAUX.**

Plus de feu! 40 ans de succès!  
Le liniment Royer-Michel, d'Aix (Provence), remplace le feu sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, les entorses, foulures, écartés, mollettes, faiblesses de jambes, etc. Dépôt: à Angers, chez Menière, ph.; à Cholet, Bontemps, ph. (25)

BOURSE DU 7 SEPTEMBRE  
5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 72 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 95 50  
BOURSE DU 8 SEPTEMBRE  
5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 72 10  
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE REUILIER.**

Les créanciers de la faillite du sieur Reuilier, marchand à Louerre, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de Commerce, à se trouver, le 16 septembre courant, heure de midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le Greffier du Tribunal, (440) E. CORNILLEAU.

**A VENDRE UNE MAISON,**

Sise à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 40,

Consistant en deux chambres au rez-de-chaussée, deux au premier étage, greniers régnant sur le tout; cour, cave et grenier au-dessus; une petite chambre au fond de la maison; latrines, puits commun.

S'adresser, pour la voir et pour traiter, à M<sup>me</sup> veuve PASQUIER, ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire. (441)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYÉ, notaire à Saumur.

**A VENDRE UNE MAISON,**

Ruelle de la Gaeule-du-Loup, près la rue du Pressoir-Saint-Antoine, appartenant au sieur JOUAN. S'adresser audit notaire. (442)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**VENTE DE COUPE DE BOIS.**

Le samedi 25 septembre 1858, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, à la vente par adjudication, d'une coupe de bois, appartenant à M. de La Frégeolière, contenant environ 19 hectares 22 ares, située dans les anciens bois de M<sup>me</sup> Dupuy de Parnay, commun de Saint-Florent, et joignant d'un côté la dernière coupe, d'autre côté la rue Senard.

S'adresser à Gustin NAU, garde, demeurant au Petit-Souper. (437)

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER. S'adresser au bureau du Journal.

**MAGASIN DE MEUBLES,**

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

A titre de Licitations,

Le dimanche 12 septembre 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire,

**LA NUE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON,**

SISE A SAUMUR,

Rue de la Comédie, n° 11,

Consistant en vastes magasins, rue de la Comédie, caves voûtées, entre-sol, premier, second et troisième étage, grenier sur le tout, cour.

L'usufruit repose sur une tête de 82 ans.

Mise à prix. . . . . 5,000 fr. S'adresser au notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

**A LOUER PRÉSENTEMENT UNE PETITE MAISON BOURGEOISE**

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

**A Louer Présentement**

Une belle MAISON d'habitation, également propre au commerce, avec cave, écurie, remise et vaste argar, située rue du Petit-Thouars, n° 2, à Saumur. S'adresser dans la Maison. (438)

**MAUX D'YEUX.** Le meilleur remède est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE; à Angers M. BAILLIF; à Cholet M. BONTEMPS aîné.

**COLLE BLANCHE LIQUIDE.**

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent. Dépôt à Saumur, chez M. LECOTIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

**AVIS.** — L'extrême réserve avec laquelle l'Académie de médecine accorde son approbation aux nouveaux médicaments qui lui sont présentés n'en devient que plus significative pour ceux qui l'obtiennent.

Mais, pour que médecins et malades retirent de leur emploi les avantages qu'ils ont le droit d'en attendre, ils devront toujours s'assurer que le médicament porte bien le cachet et la signature de son inventeur. Cette précaution est le seul moyen de se garantir des contrefaçons, qui non-seulement discréditent un bon produit, mais sont le plus souvent nuisibles à la santé.



Chaque produit est accompagné d'une instruction indiquant la manière d'en faire usage.

**POUDRE PURGATIVE DE ROGÉ**

Pour préparer soi-même la Limonade purgative au citrate de magnésie.

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Médaille à l'Exposition nationale de 1849.

Médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Cette limonade est un purgatif doux, sûr et agréable, adopté par la plupart des médecins et dont l'usage est populaire.

**PILULES DE VALLET**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Ces pilules au carbonate ferreux inaltérable jouissent d'une grande vogue pour la guérison des pâles couleurs, des pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles ou lymphatiques.

**Perles d'Ether du Dr Clertan**

Approbation de l'Académie impériale de Médecine.

Mention honorable à l'Exposition universelle de 1855.

Elles sont très-efficaces contre les migraines, les névralgies, les crampes d'estomac, le mal de mer, les palpitations et toutes les douleurs provenant d'une surexcitation nerveuse.

Dépôts dans les pharmacies de MM. MÈNIÈRE, à Angers; MOUSSY, à Beaufort; GUY, à Chalonnes-sur-Loire; HOSSARD, à Châteauneuf-sur-Sarthe; BONTEMPS, à Cholet; PELTIER, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur; MAUSSON, à Saint-Florent-le-Vieil.

**NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR**

pour la guérison radicale des hernies et descentes, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMAS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. Ceintures abdominales et hypogastriques, bas pour varices légers et sans gêne. (Pour toute demande, écrire franco.) (236)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,